

# La Société Français d'Analyse des Pratiques

## Association loi de 1901

L'association a pour objet de proposer un cadre de définition de validation et de développement des pratiques d'analyse des pratiques. Elle a pour mission d'être un lieu de promotion et d'amélioration des pratiques dans ce domaine. Elle se veut un garant de l'intégrité des pratiques et du respect de la déontologie dans ce domaine. Elle a pour objet d'offrir à ses adhérents un lieu de travail et de recherche et de réflexion sur ce métier d'animateur de groupe d'analyse des pratiques. Elle se donne comme mission de promouvoir cette pratique par les moyens les plus adaptés.

Elle a en outre pour objet d'être un interlocuteur pour les pouvoirs public et un référentiel pour les utilisateurs de l'analyse des pratiques.

### L'ADHESION A L'ASSOCIATION COUT DE L'ADHESION :

**Membre sympathisant** : L'adhésion en tant que membre sympathisant offre la possibilité de recevoir les informations sur les activités de l'association ainsi que toutes les publications de grande diffusion. Cette adhésion est individuelle

*Adhésion membre sympathisant ..... 20 € par an*

#### **Membre actif**

L'adhésion en tant que membre actif offre la possibilité de participer aux groupes de travail organisés par la société.

Elle donne droit à une réduction pour la participation aux événements organisés par la Société ou ceux auxquels la société participe.

L'adhésion en tant que membre actif ouvre droit à la certification comme membre titulaire

*Adhésion membre actif ..... 150 € par an.*

#### **Membre certifié**

La qualité de membre certifié est réservée aux membres actifs ayant satisfait aux critères de certification de l'association. Elle ouvre droit à être inscrit dans l'annuaire de l'association. Elle donne droit à participer gratuitement aux groupes de pair et aux différents groupes de travail. La qualité de membre titulaire est reconnue pour une période de deux ans. Le renouvellement est soumis à certaines conditions.

*Adhésion membre certifiés ..... 400 € par an.*

#### **Membre bienfaiteur**

L'adhésion comme membre bienfaiteur est une adhésion ouverte aux institutionnels.

Elle est d'au moins 1000 € par an. Elle ouvre la possibilité de la participation de plusieurs membres d'une même institution aux groupes de travail. Elle ouvre la possibilité d'accueillir des groupes de travail.

*Adhésion bienfaiteur ..... 1000€ par an.*

✂ -----  
Bulletin d'adhésion

Nom : ..... Prénom : .....  
Fonction : ..... Société : .....  
Adresse : .....  
.....  
Téléphone : ..... Email : .....

*Chèque à l'ordre de la SFAP, à adresser à Denis Bismuth, 21 Bd Léon 13009 Marseille*